## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 21 novembre 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt et Un Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 14 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

<u>OBJET</u>: Attribution des Marchés de travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics -Partie 3.

PRESENTS: Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

PROCURATIONS: Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Ange LARI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI.

ABSENTS: Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 4 mars et 17 juin 2022, et du 28 février 2023, approuvant le projet de renaturation des voiries communales et des espaces publics,

Considérant que les montants des marchés ont été estimés par le maître d'œuvre à :

- 662 640 € H.T, pour le lot n°1 : « Voirie et aménagements de surfaces »,
- 126 490 € H.T, pour le lot n°2 : « Eclairage public et réseaux divers »,
- 87 900 € H.T, pour le lot n°3 : « Espaces verts »,
- 86 190 € H.T, pour le lot n°4 : « Mobilier urbain et signalisation »,

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence publié le 30 juin 2025 sur le profil acheteur et le 6 juillet 2025 sur le Petit Bastiais ;

Considérant la date de remise des offres fixées le 28 juillet 2025 à 11H00;

Considérant les critères de sélection des offres suivants et leurs pondérations :

- La valeur technique :50%
- Le prix des prestations :40%
- Le délai d'exécution : 10%;

Considérant qu'à la date de remise des offres, les entreprises suivantes ont répondu :

- Pour le lot n°1, SAS Leandri, pour un montant de 745 448 € H.T SARL De Peretti BTP, pour un montant de : 616 225 € H.T ;
- Pour le lot n°2, SAS Leandri, pour un montant de 123 527 € H.T;
- Pour le lot n°3, SARL Corse Paysage pour un montant de : 82 235 € H.T;
- Pour le lot n°4, SARL Signa Pro, pour un montant de : 88 704.99 € H.T SARL Sesco, pour un montant de : 68 419 € H.T SARL Codivep pour un montant de : 77 075 € H.T

Considérant qu'après analyse des offres en fonction des critères définis, les entreprises qui ont présenté les offres les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot	Désignation du Lot	Attributaire	Montant H.T
1	Voirie et aménagements de surfaces	Groupement d'entreprises :  SARL DE PERETTI BTP-Ciniccia -20170 LEVIE  SARL STPS-Route de Bonifacio -20100 SARTENE  SAS TARRA- Lieu-dit Pisciotolo-20170 LEVIE	616 225.00 €
2	Eclairage public et réseaux divers	SAS LEANDRI Denis – ZI de Tavaria – 20110 Propriano	123 527.00 €
3	Espaces verts	SARL CORSE PAYSAGE- RN 193- 20290 Borgo	82 235.00 €
4 ———	Mobilier urbain et signalisation	SARL SESCO-Lieu-dit Suaralta – Route de Valle di Mezzana- 20167 SARROLA CARCOPINO	68 419.00 €
TOTAL			890 406,00 €

## <u>Délibération du Conseil Municipal du</u> : 21 novembre 2025 (SUITE)

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la ville ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer les marchés de travaux pour la renaturation des voiries communales et des espaces publics (Partie 3) avec les entreprises ci-dessus.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 à l'article 2318 de l'opération 215.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 24.11.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2025

Fait à PROPRIANO, le 21 Novembre 2025

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20251121-2025-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER